

Nous vous avons informés récemment de la négociation en cours avec l'administrateur judiciaire. De nouveaux développements nous amènent à revenir sur ce sujet.

Nous avons eu connaissance d'un message de la CFDT.

Le message commence par un calcul pour le moins curieux : rendant compte d'un scrutin interne pour signer ou non l'accord proposé par l'administrateur, l'auteur compte 8 POUR, 9 CONTRE, plus une grande majorité d'incertains ou n'ayant pas répondu et conclut : il n'y a pas de majorité. Nous qui pensions que $9 > 8$!

Menace de l'administrateur

Mais ce n'est pas le plus important. Nous apprenons que l'administrateur, sans doute mécontent des réponses négatives de la CGT et de la CGC, met la pression pour obtenir satisfaction, sachant que la CFDT peut signer seule puisqu'elle est majoritaire en termes de représentativité.

Il menace¹ donc : si vous ne validez pas, je lance le PSE tout de suite (au vu de ce qu'on perd chaque jour) !

Il y a là quelque chose d'édifiant sur l'approche : si vous n'êtes pas sages, je vous punis. Il n'explique pas en quoi, si l'accord était signé, on perdrait moins d'argent, le temps que le PSE se mette en place, voire après.

Présentation biaisée

L'auteur du message présente également le résultat d'une application de critères nationaux de manière pour le moins biaisée, en expliquant que si un poste est supprimé à Marseille et que les critères désignent un salarié de Lille, si le marseillais occupant le poste refuse d'être muté à Lille, on aura deux licenciements. En fait, ce cas ne se produit que dans des conditions limites, la règle générale veut en effet que dans un tel cas, le Lillois est « sauvé » par le refus du Marseillais. Et c'est bien ce que nous avons constaté lors des PSE que nous avons malheureusement déjà dû vivre.

Mais le message est clair (et faux) : si nous ne signons pas, on augmentera fortement le nombre de licenciés ! Qui, soucieux de l'intérêt général, refuserait de signer dans ces conditions ?

Et l'administrateur confirme (l'auteur du message le retranscrit sans commentaire ni réserve) : « l'accord proposé est complètement déconnecté du PSE ». S'il le dit... Nous pourrions voir naître le premier accord d'entreprise déterminant les conditions de mise en œuvre d'un PSE mais totalement indépendant dudit PSE ! Bien évidemment, tout le reste sera toujours ouvert à la négociation. Et comme chacun sait, pour réussir une bonne négociation, il vaut mieux commencer par accorder préalablement et sans contrepartie à la partie adverse tout ce qu'elle demande : cela la met de tellement belle humeur qu'elle vous donne ensuite tout ce que vous lui demandez.

Nous ne sommes pas certains que ce soit la meilleure méthode... l'administrateur non plus d'ailleurs qui prend d'abord puis donnera peut-être, ensuite, si possible ! Nous savons d'expérience que seul un bon rapport de forces peut étendre le champ du possible.

¹ L'ensemble de propos attribués à l'administrateur sont rapportés par l'auteur du message de la CFDT.